

Marseille, le 1<sup>er</sup> Février 1829.

M



Nous avons l'honneur de vous faire savoir qu'à dater de ce jour, et par convenance réciproque, nous venons de former un Etablissement de Commerce sous la raison de AUDRIC ET BARTHELEMY, pour nous occuper spécialement de la Commission d'achats, de ventes, et de celle de passage.

Les connaissances que nous avons acquises l'un et l'autre de toute espèce de marchandises, notre expérience, notre zèle et l'activité que nous mettrons à bien soigner les intérêts de nos amis, ainsi que les fonds suffisans que nous destinons à nos opérations, nous mettent à même de répondre à toute la confiance que vous nous avez souvent manifestée et que nous réclamons encore de votre bienveillance, en vous priant de la continuer à notre nouvelle Raison.

En conséquence, nos précédentes Raisons de Commerce d'HIPPOLYTE AUDRIC et de BARTHELEMY ET C° n'existent plus dès aujourd'hui, si ce n'est pour leur liquidation respective.

Veuillez prendre note de nos deux signatures comme elles suivent pour n'ajouter foi qu'à elles seules, et agréer nos salutations respectueuses.

AUDRIC ET BARTHELEMY.

P/S AUDRIC signera : audric et barthelemy

P/S M. BARTHELEMY signera : Audric et Barthelemy